

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 9 (1936)

Heft: 12

Rubrik: Chronique - Communiqués - Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'HABITATION EST L'ORGANE DE :

l'Union suisse pour l'amélioration du logement, 28 rue de Bourg, Lausanne
la Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent 20, Lausanne
la Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieuses, Genève
la Soc. genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre 5, Genève
(ABONNEMENT GRATUIT POUR LES MEMBRES DE CES SOCIÉTÉS)

Abonnement 3 fr. 60, le fascicule 30 ct. + Versement au compte de chèques II 6622

É D I T E U R

Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement

R É D A C T E U R

A. Hœchel, 78 rue de Lausanne à Genève

A D M I N I S T R A T I O N

Imp. Populaire, av. de Beaulieu à Lausanne

EAU INSTALLATIONS SANITAIRES GAZ

L. NOVERRAZ-DEPIERRAZ

Atelier, bureau et magasin : Pré-du-Marché 48, Lausanne Tél. 25.086

Ferblanterie - Couverture - Réparations - Entretien
Toitures plates et isolation en Asphaltoid et Durotect

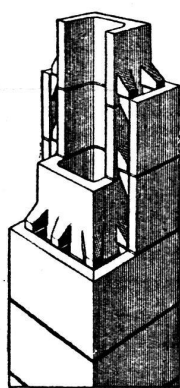
Architectes - Gérants - Propriétaires

Demandez devis à la Maison

CHOLLET-BOTALLA

ENTREPRISE ÉLECTRIQUE

AV. DE LA SALLAZ, 10 + LAUSANNE + TÉL. 34.031



CANAUX DE CHEMINÉES

VULCAIN S.A. BUSSIGNY

Tél. No 43.104 (Briqueterie Barraud)
Compte de chèques II 6248.

Canaux de fumée à doubles parois, système Vulcain, brevet + 112.346, sans liaison entre les éléments intérieur et extérieur, en aggloméré de briques. Les canaux VULCAIN sont très légers, maniables et d'une pose facile. Les deux éléments étant distincts, la dilatation du canal intérieur peut se faire librement sans provoquer de fissures au manteau extérieur. Toutes les sections courantes et accessoires. Envoi de catalogue et prix courant sur demande.

Pour donner à votre home confort de bon goût,
apprenez à décorer vous-mêmes vos meubles
et bibelots.

Tous renseignements sur les arts d'agrément,
couleurs et objets à notre rayon d'art.

DROGUERIE DE L'ÉTOILE S.A.
LAUSANNE, 34, RUE ST-LAURENT, 34

GYPSERIE - PEINTURE

G. MUSSO

Successeur de G. WEIDMANN

LAUSANNE + MAUPAS 21 + TÉLÉPHONE 34.681

ABONNEZ-VOUS A EN FAMILLE

CHRONIQUE - COMMUNIQUÉS - DIVERS

Mon jardin • Travaux de saison

Faites analyser vos terres.

L'année qui se termine a été, pour les amateurs d'horticulture qui apprécient leur jardin, une déception.

Malgré des soins assidus et journaliers, nos récoltes ne nous ont pas donné satisfaction. Certes, le mauvais temps y fut pour une bonne part, mais malgré cela, dans de nombreux cas, il y a d'autres causes que l'on aura soin de rechercher pendant la mauvaise saison. On pourra travailler avec plus d'assurance et de satisfaction, le printemps prochain.

Un point très important à connaître, c'est la composition du sol; on pourra ainsi juger des amendements et des engrais qu'il est nécessaire d'ajouter afin d'obtenir une végétation normale.

On obtient des indications en faisant l'analyse de la terre. Il est donc nécessaire de prélever des échantillons.

Lorsque la terre est uniforme, ce qui est généralement le cas dans nos petits jardins, on prend deux échantillons de sol et deux de sous-sol. Les deux prises de terre de chaque partie sont mises dans un cornet de un kilo environ. Mais dans aucun cas on ne doit mélanger un sol avec un sous-sol.

Le sol se prélève jusqu'à la profondeur de labour de 25 à 30 cm.; le sous-sol à partir de 30 à 60 cm.

On ouvre à la bêche un trou de la largeur de la bêche et d'une longueur de 60 cm. environ. On prélève un échantillon en enfonçant la bêche bien verticalement en relevant une épaisseur de terre de 4 à 5 cm. Cette terre est mise de côté, dans un cornet, c'est la partie supérieure ou sol. Ensuite on prend une seconde bêche de 30 à 60 cm. de profondeur, c'est la partie inférieure ou sous-sol.

Les échantillons de terre sont expédiés, pour les cantons romands, à l'Etablissement fédéral de chimie agricole, à Lausanne.

Pour ce qui concerne Genève, ils sont adressés directement au Laboratoire de chimie agricole de Châtelaine. Il faut joindre une lettre à l'envoi, afin d'indiquer au chimiste quels renseignements précis on attend de lui.

L'analyse de la terre est une nécessité qu'il faut avoir soin de ne pas négliger.

Société coopérative d'habitation, Lausanne

A louer pour date à convenir :

Groupe de Prélaz. — Maisons familiales, 4 chambres, jardin, 1320 fr. et 1338 fr. (Chauffage central par maison.) S'adresser à M. Paris, avenue de Morges, 79.

Groupe du Pré-d'Ouchy. — Appart. 3 chambres, 2^{me}, 1122 fr.; 3 chambres, rez., 1092 fr. **Chauffage général compris.** S'adr. à M^{me} Destraz, av. de la Harpe, 31.

Groupe de Cour. — Plusieurs jolis appartements de 3 chambres tout particulièrement avantageux : de 960 fr. à 1080 fr., suivant situation. **Chauffage général compris.** S'adresser à M. Pavid, avenue de Cour, 64.

Groupe de Montlivet. — 4 chambres tout confort, 1560 fr.; 3 chambres, idem, 1410 fr.; 3 chambres, chauffage général, 1290 fr.; 3 chambres tout confort, 1380 fr. S'adresser à M. Volet, chemin des Paleyres, 4.

Groupe de Couchirard. — Appartement à prix réduit de 3 pièces, 930 fr., chauffage général compris. S'adresser à M. Ponci, avenue de Genève, 96.

Pour traiter, s'adresser au bureau, Saint-Laurent, 20, de 10 h. à 12 h. 15 et de 16 h. à 17 h. (téléphone 31.475), où l'on peut également obtenir tous les renseignements désirables et la liste complète des appartements à louer.

CHRONIQUE - COMMUNIQUÉS - DIVERS

Correspondance : Le logement à Moscou

A la suite des deux derniers articles traitant de l'urbanisme et du logement en Russie, nous avons reçu une lettre fort documentée et très objective de la part de M. R. Deonna, de Genève-Merlinge. M. Deonna estime que nos articles ont éveillé l'impression d'un essor étonnant de la construction en Russie et oppose à cela les citations de sir Walter Citrine, socialiste anglais ; nous en donnons ci-après un résumé :

Citrine signale la crise du logement qui a pour conséquence d'obliger les familles d'ouvriers à se contenter généralement d'une seule chambre pour logement. L'espace disponible par habitant est en moyenne de 2,17 m² de surface de chambre. Il souligne l'état de saleté répugnante de la plupart des logis qu'il a visités.

En ce qui concerne les bâtiments neufs, il remarque l'état déplorable dans lequel ils se trouvent et provenant de la très mauvaise qualité de leur construction. M. Deonna estime, avec raison à notre avis, que sous ce rapport la Suisse n'a pas de leçon à chercher en Russie.

Nous avons soumis cette lettre à notre correspondant suisse qui connaît la Russie depuis de nombreuses années. Il nous a confirmé le bien-fondé de ces observations, sauf toutefois en ce qui concerne le chiffre de 2,17 m² (qui équivaut à la surface d'un lit). Le chiffre moyen actuel à Moscou est bien de 5 m² de surface de chambre par habitant. Notre article signalait d'ailleurs dès le début les causes de la grave crise du logement en U. R. S. S.

Nous n'avons donc certes pas à prendre de leçon dans le domaine du logement et ceci n'a été dit nulle part.

Pour donner encore ici à titre d'information une indication sur la tendance actuelle en U. R. S. S., notre correspondant signale que l'effort de cette année est surtout entrepris dans le but de fournir aux ouvriers les plus capables (stakanovistes) des logements de deux à quatre pièces. Il convient aussi de rappeler que la surface des locaux collectifs (clubs, restaurants, écoles, théâtres, etc.) est beaucoup plus élevée que dans nos villes occidentales et représente environ le 50 % du coût de construction dans les nouveaux quartiers d'habitation. Mais il est indiscutable que le manque de cadres techniques et d'ouvriers qualifiés ne permet pas une construction en série comparable à celle de notre pays. Il reste cependant une sérieuse leçon à considérer par nos édiles en ce qui concerne la conception urbanistique de la ville : en effet, l'aménagement rationnel du quartier, basé sur les nécessités économiques de ses habitants et pris comme élément constitutif de l'agglomération, conduit à une ordonnance générale de la ville qui dépasse nettement les tentatives de nos urbanistes suisses.

Au surplus, nous insistons sur le fait que nous avons simplement voulu donner à nos lecteurs l'occasion de connaître les tendances nouvelles en U. R. S. S., en dehors de toute idée politique préconçue.

La rédaction.

Revente d'exploitations agricoles

Dès le 21 octobre 1936, le Conseil fédéral interdit, sous certaines réserves et exceptions, la vente des immeubles agricoles acquis après le 1^{er} janvier 1934.

Cette disposition se base sur l'article 218 du Code des obligations qui subit ainsi une dérogation dont nous ne sommes pas à même de discuter la valeur légale au point de vue constitutionnel.

Il s'agit évidemment d'une mesure prise dans le but de restreindre la spéculation sur les terrains agricoles et son opportunité paraît justifiée. Toutefois, elle présente pour l'urbaniste une portée dont nos magistrats ne se sont certes pas doutés.

Depuis fort longtemps les spécialistes de l'urbanisme réclament une base légale pour introduire dans nos plans de zones la notion de zone agricole, réservée à cette destination. L'arrêté fédéral rend nécessaire l'établissement de plans pour déterminer le caractère agricole ou de terrain à bâtir des parcelles situées en banlieue. Il reste à souhaiter que soient incorporées à la législation cantonale, sous forme d'adjonction aux plans de zone, les dispositions qui conserveront, aussi longtemps que cela sera utile, le caractère agricole de la campagne.

Il y a là une tâche, ingrate aujourd'hui, mais féconde pour l'avenir de nos villes. Nos édiles sauront-ils saisir l'occasion ?

Bibliographie

L'Habitation à Bon Marché, fascicule de novembre 1936. — Bruxelles, 16, rue d'Oultremont. — 3 fr. belges.

Les nombreux abonnés qu'intéresse le problème du petit jardin maraîcher trouveront dans les premières pages de ce numéro un article bien documenté intitulé : « Que rapporte la culture d'un terrain ? » Il s'agit de jardins modestes allant de 100 à 1000 mètres carrés, correspondant aux types de jardin de la Fédération des jardins ouvriers ou à ceux de l'Association genevoise du coin de terre.

Serrurerie - Serres - Installations sanitaires

BOVET & SUILLOT

Chauffages centraux.

ROUTE DE COSSONAY PRILLY TÉL. 34.661

ENTREPRISE DE MENUISERIE

ATELIERS MÉCANIQUES
TRAVAUX EN TOUS GENRES
TÉLÉPHONE 22.003

CH. CUENDET, BOIS-GENTIL LAUSANNE

ÉLECTRICITÉ - RADIO

R. MONNET & C^{IE}

6, rue Pichard ♦ Lausanne ♦ Tél. 27.570

CHOIX ÉNORME EN LUSTRIERIE

ENTREPRISES SANITAIRES MODERNES

Eugène Dupont & Fils

INSTALLATEURS DU
PALAIS DES NATIONS

GENÈVE
TÉL. 43.282 - 43.283

En Famille

REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE

Assure ses abonnés
contre les accidents

LA VRAIE REVUE POUR LA FAMILLE

Editeur : Imprimerie
Populaire (Coopéra-
tive) de Lausanne, 13,
av. de Beaulieu, 13.

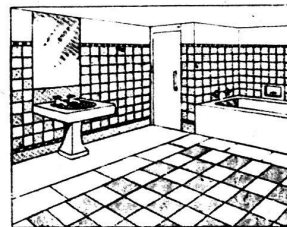
CARRELAGES ET REVÊTEMENTS

Représentants des Usines Servais, Mettlach et Vienne

FAIENCE POUR
REVÊTEMENTS,
CARREAUX EN
GRÈS POUR
DALLAGES

Fournitures

St-Roch
Rue Galliard, 2



TRAVAUX EN
MOSAÏQUE,
ÉVIERS
EN GRÈS

Pose par spécialistes

Tél. 23.961

J. ROD S.A. LAUSANNE